

Concevoir et animer une action de formation incendie - évacuation en entreprise

RS7695 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	42872, 44587
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/07/2026
Date d'échéance	17/07/2028

Certificateur(s)

FIPS · SIRET : 80976799900026

F.S.I. (FORMATION SECOURISME INCENDIE) · SIRET : 49335848500032

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AX CONSULTING	75234738500045	Former
PREVHOM	52857222500027	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification atteste des compétences complémentaires permettant à des professionnels disposant déjà d'une qualification dans le champ de la sécurité incendie, de la prévention des risques ou de la santé et sécurité au travail de concevoir, structurer et conduire des actions de formation incendie / évacuation en entreprise dans un cadre pédagogique, réglementaire et sécuritaire conforme aux exigences de la formation professionnelle.

Elle répond aux besoins des entreprises en matière de prévention du risque incendie et de préparation à l'évacuation, tout en contribuant à objectiver la capacité des intervenants à exercer en formation dans un cadre structuré, conformément à l'article L6352-1 du Code du travail.

La certification s'adresse aux professionnels disposant d'un socle technique en sécurité incendie attesté par une certification SSIAP 1 minimum amenés à préparer, concevoir, animer ou évaluer des actions de formation incendie / évacuation au sein des organisations.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser les besoins de l'entreprise en matière de formation incendie / évacuation et le cadre réglementaire applicable (Code du travail, ERP, IGH), en examinant les consignes internes, les plans d'évacuation, les éléments du document unique d'évaluation des risques (DUERP), la configuration des locaux, les risques liés à l'activité, ainsi que les caractéristiques des participants, y compris les situations de handicap, afin de définir les objectifs, le périmètre et les conditions de réalisation d'une action de formation adaptée au contexte d'intervention.

Concevoir une action de formation incendie / évacuation en structurant une progression pédagogique adaptée aux objectifs visés, en sélectionnant les contenus réglementaires, techniques et comportementaux à transmettre, en prévoyant les modalités d'apprentissage, les démonstrations et exercices pratiques (extinction, évacuation, mise en sécurité), les moyens matériels et supports pédagogiques, y compris numériques lorsque pertinent, ainsi que les

aménagements nécessaires à l'accessibilité, afin de permettre l'acquisition de compétences mobilisables en situation d'incendie ou d'évacuation.

Animer une action de formation incendie / évacuation en transmettant les consignes et connaissances nécessaires, en démontrant les gestes attendus et en encadrant des exercices pratiques ou mises en situation incendie dans des conditions sécurisées, en adaptant son intervention aux caractéristiques du public et aux éventuels aléas rencontrés, tout en garantissant la sécurité des participants, l'accessibilité des apprentissages et le respect des principes de prévention en santé et sécurité au travail, afin de développer des réflexes opérationnels conformes aux procédures de l'entreprise.

Évaluer les acquis des participants à l'issue d'une action de formation incendie / évacuation, en mobilisant des modalités d'évaluation adaptées aux objectifs visés, incluant des vérifications théoriques et pratiques, en appréciant la maîtrise des comportements et gestes attendus au regard de critères prédéfinis, et en assurant la traçabilité des résultats, y compris par des outils numériques lorsqu'ils sont mobilisés, afin d'attester l'atteinte des compétences attendues et la capacité des participants à appliquer les conduites à tenir en situation d'incendie ou d'évacuation.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Articles R4227-28 à R4227-41 du Code du travail : obligations de l'employeur en matière de prévention incendie dans les lieux de travail, mise en œuvre des moyens de première intervention et organisation des exercices d'évacuation périodiques.

Article L4141-2 du Code du travail : obligation pour l'employeur de dispenser aux salariés une formation pratique et appropriée à la sécurité, adaptée aux risques auxquels ils sont exposés.

Article L6352-1 du Code du travail : obligation pour les organismes de formation de justifier des titres et qualités des personnels d'enseignement et d'encadrement, ainsi que de l'adéquation entre ces titres et qualités et les prestations réalisées.

Réglementation applicable aux établissements recevant du public (ERP) et immeubles de grande hauteur (IGH) : exigences en matière de formation du personnel, d'organisation des exercices d'évacuation et de désignation des équipes de sécurité incendie.

Qualification SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) : socle technique de référence constituant le prérequis d'accès à la certification, attestant la maîtrise des fondamentaux du risque incendie.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat devra suivre un module e-learning sur les fondamentaux de l'incendie et l'évacuation avant l'entrée en formation (mise à disposition par le certificateur) et réussir le test de positionnement sur les fondamentaux de l'incendie/ évacuation et justifier d'une certification SSIAP 1 ou supérieur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

1 représentant de l'organisme certificateur FSI ou FIPS

2 professionnels extérieurs à FSI et FIPS dont la qualité est en lien avec la certification visée mais n'étant pas intervenu dans la certification

Base légale

Date de décision	17/07/2026
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/07/2028
Date de dernière délivrance possible	17/01/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
-------	-----------	----------	------------------	--------------

2025	19	—	—	—
2024	12	—	—	—

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7695/>

Où se former

Formations référencées	4
Organismes	3
Régions couvertes	2
Prix indicatif	1 200 € – 2 400 €
Durée	42 – 56 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.